

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-92 du 22 Avril 1980

chargeant le Camarade Roger GARBA, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche, de l'intérim du Camarade François Codjo AZODOGBEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pour compter du 18 Avril 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE

Article 1er. - Pour compter du 18 Avril 1980, le Camarade GARBA Roger, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du Camarade François Codjo AZODOGBEHOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Avril 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2  
MDRAC-MFEFP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses  
Sections 4 DCCT 1 ONEPI-GDE. Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1  
JORPB 1.-